

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° A05/2017

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A
MONSIEUR CLAUDE ERMOGENI, 1^{ER} MAIRE-ADJOINT
(VENTE D'UN APPARTEMENT SIS 260 AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AUX LILAS –
LOTS N°8 ET 9)**

LE MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 30 mars 2014,

VU l'installation de Monsieur Claude ERMOGENI au poste de 1^{er} Maire-adjoint en date du 30 mars 2014,

VU l'arrêté n°A51-14-1 du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1^{er} Maire-adjoint,

VU la délibération n°D20/17 du 1^{er} février 2017 relative à la vente au profit de Monsieur David LEGUIN d'un bien privé appartenant à la Commune situé 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / 84/86 rue Saint Germain aux Lilas (lots n°8 et 9 – 1^{er} étage),

CONSIDÉRANT que la ville est propriétaire d'appartements dans son domaine privé, logements acquis dans le cadre de projets de réalisation d'opérations d'aménagement qui ont été réalisées ou annulées,

CONSIDÉRANT que la ville est propriétaire de biens privés constitués de logements dans l'immeuble sis 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux Lilas (parcelle cadastrée section M n°44), notamment : lots n°8 et n°9 – 1^{er} étage de 26 m²,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal du 8 avril 2015, par délibération n°D50/15, a autorisé la procédure de mise en vente de gré à gré, et ce bien a été proposé à la vente à l'ensemble des agences immobilières lilasiennes,

CONSIDÉRANT la proposition d'acquisition de Monsieur Davis LEGUIN en date du 17 décembre 2016,

CONSIDÉRANT que la ville, n'ayant pas pour vocation la gestion d'appartements, a décidé, par délibération n°18/17 du 1^{er} février 2017, de procéder à la vente de ces lots au profit de Monsieur David LEGUIN domicilié chez Catherine JEANNIN, 1 bis rue des Tulipes, 94240 L'HAY LES ROSES,

CONSIDÉRANT que le Maire, autorisé par le Conseil municipal à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure, ne pourra pas être présent le jour de la signature de l'acte de vente,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : DIT que délégation est donnée à Monsieur Claude ERMOGENI, 1^{er} Maire-adjoint, pour signer l'ensemble des documents afférents à la vente du bien sis 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / 84-86 rue Saint Germain aux Lilas, sur la parcelle cadastrée section M n° 44, lots n°8 et 9 au 1^{er} étage, au profit de Monsieur David LEGUIN, domicilié chez Catherine JEANNIN, 1 bis rue des Tulipes, 94240 L'HAY LES ROSES et ce, pour un prix de cession de 107 800 € (cent sept mille huit cents euros) net vendeur. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 5 000 € qui seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les frais d'actes notariés liés à cette transaction.

ARTICLE 2 : DIT que cette délégation entrera en vigueur à compter de son caractère exécutoire et prendra fin à la conclusion de la procédure de vente.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délégation est consentie sous la responsabilité de Monsieur le Maire, lequel peut toujours se substituer à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Notification sera faite à Monsieur Claude ERMOGENI
Ampliation sera adressée à : Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier municipal

Fait aux Lilas, le **01 JUIN 2017**

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Affiché le : **01 JUIN 2017**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig 93100 MONTREUIL, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation de signature du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1er Maire-Adjoint (Vente d'un appartement sis 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux Lilas - Lots n.8 et 9).

Date de transmission de l'acte : 01/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2017

Numéro de l'acte : A05-2017 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 093-219300456-20170601-A05-2017-AR

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Benjamin DESROCHES

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° A06/2017

**ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A
MONSIEUR CLAUDE ERMOGENI, 1^{ER} MAIRE-ADJOINT
(VENTE D'UN APPARTEMENT SIS 260 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY AUX LILAS –
LOTS N°12 ET 13)**

LE MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 30 mars 2014,

VU l'installation de Monsieur Claude ERMOGENI au poste de 1^{er} Maire-adjoint en date du 30 mars 2014,

VU l'arrêté n°A51-14-1 du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1^{er} Maire-adjoint,

VU la délibération n°D20/17 du 1^{er} février 2017 relative à la vente au profit de Madame Chloé PAQUIER d'un bien privé appartenant à la Commune situé 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / 84/86 rue Saint Germain aux Lilas (lots n°12 et 13 – 3^{ème} étage),

CONSIDERANT que la ville est propriétaire d'appartements dans son domaine privé, logements acquis dans le cadre de projets de réalisation d'opérations d'aménagement qui ont été réalisées ou annulées,

CONSIDERANT que la ville est propriétaire de biens privés constitués de logements dans l'immeuble sis 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux Lilas (parcelle cadastrée section M n°44), notamment : lots n°12 et n°13 – 3^{ème} étage de 23 m²,

CONSIDERANT que le Conseil municipal du 8 avril 2015, par délibération n°D50/15, a autorisé la procédure de mise en vente de gré à gré, et ce bien a été proposé à la vente à l'ensemble des agences immobilières lilasiennes,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition de Madame Chloé PAQUIER en date du 10 décembre 2016,

CONSIDERANT que la ville, n'ayant pas pour vocation la gestion d'appartements, a décidé, par délibération n°20/17 du 1^{er} février 2017, de procéder à la vente de ces lots au profit de Madame Chloé PAQUIER domiciliée 6 rue Martin Garat, 75020 PARIS,

CONSIDERANT que le Maire, autorisé par le Conseil municipal à signer l'ensemble des documents afférents à cette procédure, ne pourra pas être présent le jour de la signature de l'acte de vente,

ARRETE

ARTICLE 1 : DIT que délégation est donnée à Monsieur Claude ERMOGENI, 1^{er} Maire-adjoint, pour signer l'ensemble des documents afférents à la vente du bien sis 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / 84-86 rue Saint Germain aux Lilas, sur la parcelle cadastrée section M n° 44, lots n°12 et 13 au 3^{ème} étage, au profit de Madame Chloé PAQUIER, domiciliée 6 rue Martin Garat, 75020 PARIS et ce, pour un prix de cession de 106 700 € (cent six mille sept cents euros) net vendeur. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 5 000 € qui seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les frais d'actes notariés liés à cette transaction.

ARTICLE 2 : DIT que cette délégation entrera en vigueur à compter de son caractère exécutoire et prendra fin à la conclusion de la procédure de vente.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délégation est consentie sous la responsabilité de Monsieur le Maire, lequel peut toujours se substituer à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Notification sera faite à Monsieur Claude ERMOGENI
Ampliation sera adressée à : Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier municipal

Fait aux Lilas, le 01 JUIN 2017

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Affiché le : 01 JUIN 2017



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation de signature du Maire à Monsieur Claude ERMOGENI, 1er Maire-Adjoint (Vente d'un appartement sis 260 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny aux Lilas - Lots n.12 et 13).

Date de transmission de l'acte : 01/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2017

Numéro de l'acte : A06-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-219300456-20170601-A06-2017-AR

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Benjamin DESROCHES

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature